



Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le
ID : 048-200069151-20220915-DELIB_2022_134-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 15 septembre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 08 septembre 2022

Membres en exercice : 35 Présents : 22 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 15 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : François ROUVEYROL A Alain ARGILIER, Damien ARMAND A Claudie MARTIN-PASCAL, Michel CAPONI A Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE A Roselyne PRADEILLES, Maurice DUNY A Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2022-134 - DEMANDE DE SUBVENTION FRAT 2022 - DISPOSITIF DE TÉLÉSURVEILLANCE SUR LES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la signature du contrat territorial 2022-2025 avec le Conseil Départemental de la Lozère,

CONSIDÉRANT que le projet « Mise en place de télésurveillance sur les réservoirs d'eau potable de la communauté de communes » n'a pas été retenu au contrat territorial 2022-2025 mais que ce projet est éligible au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT), au taux de 50%,

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2022, le projet retenu au FRAT est « Enquête publique pour la régularisation administrative des captages AEP de la commune des Bondons » avec une subvention de 11000€, mais que ce projet ne pourra pas être engagé d'ici la fin de l'année, condition exigée pour l'éligibilité d'un projet au FRAT,

CONSIDÉRANT la période de sécheresse constatée cet été 2022 et la nécessité d'avoir un suivi précis des volumes en entrée et en sortie des réservoirs d'eau potable, pour permettre une gestion optimale de l'alimentation en eau potable,

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20220915-DELIB_2022_134-DE

CONSIDÉRANT les devis établis par le SDEE pour la mise en place de dispositifs de télésurveillance sur 13 réservoirs du territoire (Ispagnac, Gorges du Tarn Causses, Vébron, Cassagnas, Barre des Cévennes, Meyrueis), pour un montant de 23.423.48 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DEMANDE le remplacement du projet « Enquête publique pour la régularisation administrative des captages AEP de la commune des Bondons » par le projet « Mise en place de dispositifs de télésurveillance sur les réservoirs d'eau potable » au titre du FRAT 2022,

SOLLICITE un financement à hauteur de 50%, pour le projet cité ci-dessus, pour une dépense subventionnable de 23.423.48 €HT,

VALIDE les devis du SDEE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les devis du SDEE et tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget Régie Eau Assainissement de la Communauté de communes.

Le Président,
Henri COUDERC

